FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM	310
Moto-Club	Moto Club de l'Armagnac
N° d'affiliation	C0064
Date	Samedi 20 Avril 2019
Lieu	Auch-Auterrive (32)
Organisateur technique	Pascal Labadens
E-mail	laureen.valentin@gmail.com
Téléphone	06 79 85 89 24

MOTOCROSS
MX Solo/Side-Car/Quad

REGLEMENT PARTICULIER 2019

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Baleur Jean-Claude (LMOC)	Licence : 002796
Président du Jury ou Arbitre*	Sicard Alain (LMOC)	Licence : 022282
Membre du Jury	Navarro Joseph (LMOC)	Licence : 018144
Membre du Jury	Blanc Jean-Paul (LMOC)	Licence : 039460
Commissaire technique responsable	BOY Daniel / LASSAGNE Patrick / REZON Alain (LMOC)	Licence : 215067/049483/020979
Responsable du chronométrage	LMOC	Licence :

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
Trophée Pyrénées				Tarif : 42€ (+20€ à partir de J-15)
Open	15 ans		A partir de 140cc	NCO
125cc	13 ans		125cc 2T	NJ3C-NCO
Vétéran	38 ans	49 ans	A partir de 144cc	NCO
Super Vétéran	50 ans		A partir de 144cc	NCO
Féminin	13 ans		125cc 2T ou 150cc 4T maxi	NJ3C-NCO-LUE-INTER
	15 ans		A partir de 125cc	NJ3C-NCO-LUE-INTER

Engagement :

Site Internet ---- hhttp://ffm.engage-sports.com

Contact ----------

Téléphone ------- E-mail---

Chronométrage :

Location de transpondeur : ☒ oui ☐ non

Tarif : 5€

Caution : 200€

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM	310
Moto-Club	Moto Club de l'Armagnac
N° d'affiliation	C0064
Date	Dimanche 21 Avril 2019
Lieu	Auch-Auterrive (32)
Organisateur technique -	Pascal Labadens
E-mail	laureen.valentin@gmail.com
Téléphone	06 79 85 89 24

MOTOCROSS
MX Solo/Side-Car/Quad

REGLEMENT PARTICULIER 2019

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Baleur Jean-Claude (LMOC)	Licence : 002796
Président du Jury ou Arbitre*	Sicard Alain (LMOC)	Licence : 022282
Membre du Jury	Navarro Joseph (LMOC)	Licence : 018144
Membre du Jury	Blanc Jean-paul (LMOC)	Licence : 039460
Commissaire technique responsable	LMOC (voir liste samedi 20)	Licence :
Responsable du chronométrage	LMOC	Licence :

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
				Tarif : 42€ (+20€ à partir de J-15)
				sauf 50cc et 65cc 32€
Occitanie 125cc 2T Junior	13 ans	17 ans	125cc 2T	NJ3C-NCO-LUE-INTER
Occitanie 125cc 2T	18 ans		125cc 2T	NJ3C-NCO-LUE-INTER
Pyrénées Open	15 ans		A partir de 144cc	NCO-LUE-INTER - NJ3C
Pyrénées 85cc	9 ans	12 ans	85cc	NJ-NCO-LUE-INTER
Pyrénées 85cc	12 ans	15 ans	85 cc	NJ-NCO-LUE-INTER
Pyrénées 50cc	7 ans	10 ans	50cc	NJ
Pyrénées 65cc	7 ans	12 ans	65cc	NJ

Engagement :

Site Internet ---- http://ffm.engage-sports.com

Contact ---------

Téléphone ------- E-mail---

Chronométrage :

Location de transpondeur : ☒ oui ☐ non

Tarif : 5€

Caution : 200€

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :
Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :
☒ **NON** ☐ **OUI** (*70€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 110€ pour deux jours de course et plus*)

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Nom du responsable médical .... **Dr Camelot David**
Nombre de secouristes **12**
Hôpital le plus proche ..... **Auch (32)**
Nombre d'ambulance(s) **2**
Temps de trajet (en min) ..... **5 min**

Article 7 Le site de pratique

Accès :
Nom du site ..... **Circuit de Motocross**
Adresse ..... **Aux Serots - Auterrive (32)**

Capacité Moto :	
Pendant les essais :	54
En manche :	45

Capacité Quad/Side-car :	
Pendant les essais :	...
En manche :	...

Caractéristiques :
Longueur du circuit ..... **1 650 m**
Largeur minimum de la piste ..... **8 m**
Largeur de la grille ..... **40 m**
Longueur de la ligne droite de départ ..... **120 m**
Nombre d'OCP* **16**
**Officiels Commissaires de Piste*

- **Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.**
- **En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.**

reçu le 14/01/19

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 13 Janvier 2019	Date : le 14/01/2019 p/ Coy ABADIE	Date : 15/01/2019
MOTO CLUB DE L'ARMAGNAC SECRETARIAT	LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE B BALMA	Numéro : 19/0037
		FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME FFM 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

Horaires Samedi 20 Avril 2019

8h00	Contrôles techniques et administratifs
12h00	Fin des contrôles administratifs

Essais chronos trophée Pyrénées

3mn test départ + 7mn essais libres + 10 mn essais chronométrés

12h55-13h15	OPEN B	20mn
13H20-13h40	OPEN A	20mn
13h45-14h05	125 / VETERANS / FEMININ B	20mn
14h10-14h30	125 / VETERANS / FEMININ A	20mn

1ère manche trophée

14h50-15h10	OPEN 1	15mn+1T
15h15-15h35	OPEN 2	15mn+1T
15h40-16h00	125 / VETERANS / FEMININ 1	15mn+1T
16h05-16h25	125 / VETERANS / FEMININ 2	15mn+1T

2ème manche trophée

16h45-17h05	OPEN 1	15mn+1T
17h10-17h30	OPEN 2	15mn+1T
17h35-17h55	125 / VETERANS / FEMININ 1	15mn+1T
18h00-18h20	125 / VETERANS / FEMININ 2	15mn+1T

Remise des coupes

19h00	Fin de la journée

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE
B
BALMA

Horaires Dimanche 21 Avril 2019

La veille de l'épreuve samedi 20 Avril

16h00	Contrôles techniques et administratifs
18h30	Fin des contrôles administratifs

Le matin de l'épreuve dimanche 17 Juin

8h00	Contrôles techniques et administratifs
9h00	Fin des contrôles administratifs

Essais libres

9h00-9h15	125cc Occitanie	5mn test départ + 10mn essais
9h20-9h35	Open Pyrénées	5mn test départ + 10mn essais
9h40-9h55	85cc Pyrénées	5mn test départ + 10mn essais
10h00-10h15	50cc / 65cc Pyrénées	5mn test départ + 10mn essais

Essais chronométrés

10h20-10h35	125cc Occitanie	15mn
10h40-10h55	Open Pyrénées	15mn
11h00-11h15	85cc Pyrénées	15mn
11h20-11h32	50cc / 65cc Pyrénées	12mn

Repas

1ère manche

13h50-14h15	125cc Occitanie	20mn+1T
14h20-14h40	85cc Pyrénées	15mn+1T
14h45-15h05	50cc / 65cc Pyrénées	12mn+1T
15h10-15h35	Open Pyrénées	20mn+1T

Entracte

2ème manche

16h05-16h30	125cc Occitanie	20mn+1T
16h35-16h55	85cc Pyrénées	15mn+1T
17h00-17h20	50cc / 65cc Pyrénées	12mn+1T
17h25-18h00	Open Pyrénées	20mn+1T

Remise des coupes

19h00	Fin de la journée

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE
B
BALMA

Suppression de la partie rayée rose pour la catégorie poussin en cas de mauvais temps

Leurs machines seraient pas assez puissante pour cette partie technique.

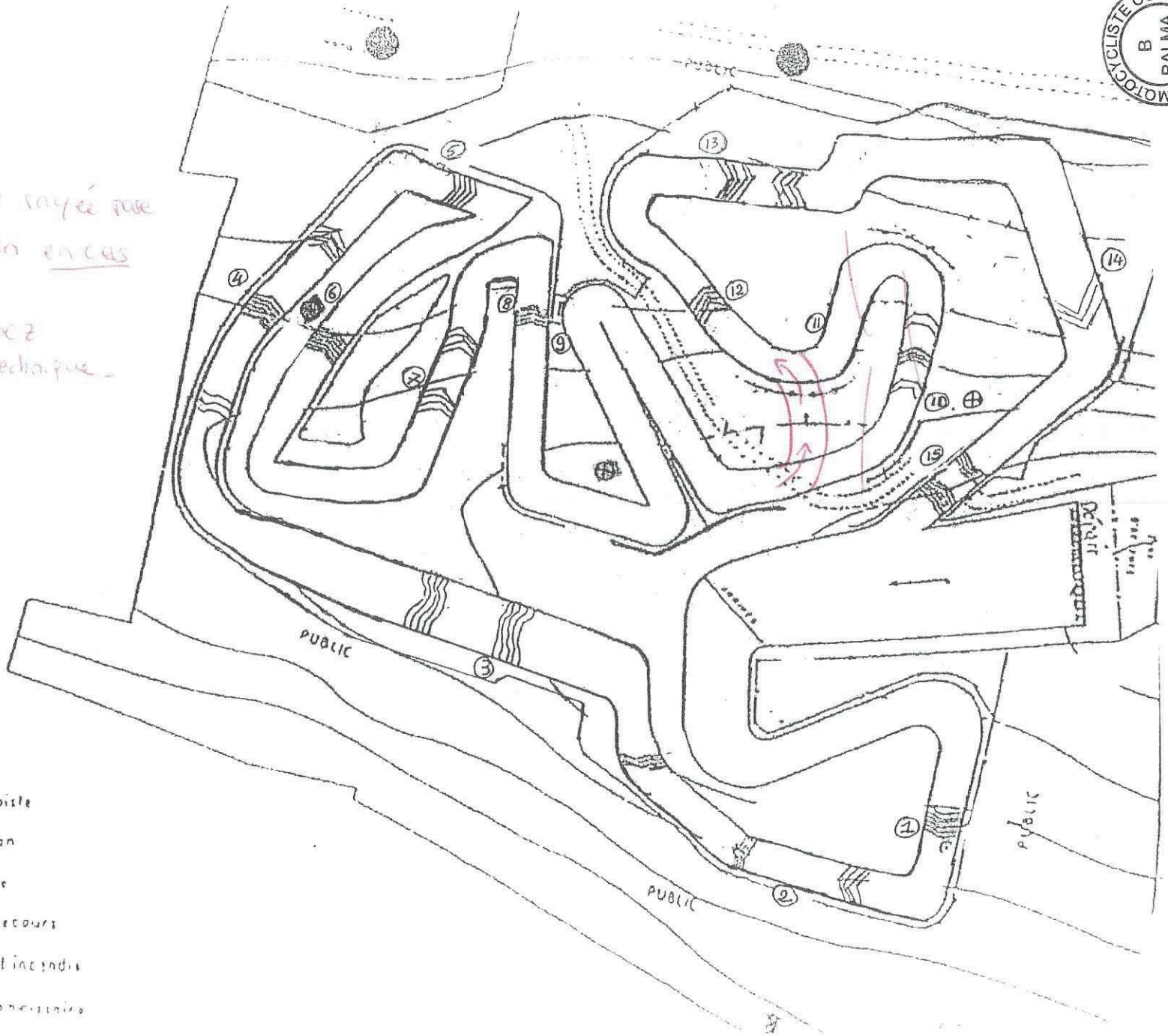

LEGENDES

- limite piste
- raidillon
- grillage
- poste secours
- appareil incendie
- coffi concessionnaire

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE
B
BALMA

assurances LESTIENNE
spécialiste de l'assurance des sports mécaniques et loisirs motorisés

ATTESTATION RESPONSABILITE CIVILE
ORGANISATEUR D'ACTIVITE SPORTIVE DE LOISIR OU DE COMPETITION
AVEC VEHICULES TERRESTRES A MOTEUR

(Articles A 331-17 et A 331-18 du code du sport)

La SAS ASSURANCES LESTIENNE BP 34 – 51873 REIMS CEDEX
Atteste par la présente que

MOTO CLUB DE L'ARMAGNAC
L'enclos
32810 LAHITTE

A souscrit, en application des dispositions législatives et réglementaires du code du sport, une police d'assurances **B1921XA000080S-RCO136** auprès de la compagnie TOKIO MARINE KILN INSURANCE LIMITED, garantissant sa responsabilité civile pour son activité ou son organisation avec véhicules terrestres à moteur suivante, « **Motocross Auch-Auterive»** se déroulant **du 20/04/2019 à 7h00 au 21/04/2019 à 20h00.**

Aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance établi, de la responsabilité civile pour les concentrations, manifestations, ou activités avec véhicules terrestres à moteur, pour couvrir les risques prévus à l'article R331-30 du code du sport.

Conformément à l'article A331-32 du code du sport, la garantie est accordée par sinistre jusqu'à concurrence de :

- 7.500.000 € pour les dommages corporels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 1.000.000 € pour les dommages matériels et immatériels consécutifs confondus autres que ceux relevant de la responsabilité automobile, avec une limitation à 250 000 € pour les dommages immatériels consécutifs.
- 30.000 € au titre de la garantie Défense Recours.

Les garanties du contrat sont conformes aux exigences de l'article D321-4 du code du sport. Exclusion :
Dommages aux véhicules utilisés.

La présente attestation ne peut engager les sociétés ASSURANCES LESTIENNE, IRIS, et TOKIO MARINE KILN INSURANCE LIMITED en dehors des conditions générales et particulières, et des limites de validité du contrat auquel elle se réfère.

Fait pour servir et valoir ce que de droit à REIMS le 07/01/2019

Signature du courtier

S.A.S ASSURANCES LESTIENNE
BP 34
51873 REIMS CEDEX
Tél. 03 26 87 71 38 Fax 03 70 62 90 43
RCS Reims 529 120 842 - APE : 6622Z - orias 10053161
Email : assurances.lestienne@orange.fr

Signature de la compagnie d'assurance

Date:
2019.01.08
10:05:06 Z

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE
B
BALMA